

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 46 (1954)
Heft: 10

Artikel: En Suisse, terre d'asile : quatre siècles de refuge [suite]
Autor: Gloor, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384880>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une analyse du mouvement des prix dans les divers pays apporte la preuve patente de l'efficacité des contrôles économiques accompagnés d'une politique monétaire, lorsque ces mesures sont appliquées par un gouvernement décidé et disposant des pouvoirs nécessaires. L'Allemagne et le Royaume-Uni ont remarquablement réussi à limiter l'inflation pendant la guerre, en dépit de la forte pression qui s'est exercée sur les prix. L'Australie, le Canada, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande et plusieurs autres pays ont pu, grâce à l'application de mesures strictes de contrôle, maintenir les hausses de prix à 40% ou en dessous pendant les sept années de guerre. Dans la plupart de ces Etats, les prix ont subi des hausses plus fortes pendant les sept années d'après-guerre, après que les mesures de contrôle économique eurent été relâchées ou abandonnées. Parmi les pays où les prix ont fortement augmenté au cours des quatorze dernières années, il y en a un certain nombre qui n'ont guère fait d'efforts pour appliquer des mesures de contrôle économique et quelques autres dont les gouvernements n'avaient pas les pouvoirs nécessaires pour les faire respecter.

En Suisse, terre d'asile (suite)¹

Quatre siècles de refuge

Par le Dr Ernest Gloor

III

LES REFUGES POLITIQUES

Le Droit d'Asile

Les plaies causées à l'Europe par les guerres de religion étaient à peine pansées qu'une nouvelle ère de grandes tribulations s'abattit sur notre continent. Avec la Révolution française suivie de l'épopée napoléonienne et de la réaction de la Sainte-Alliance, commence, pour notre pays, l'époque proprement dite des Refuges politiques.

Epoque particulièrement difficile, puisqu'elle est au début des grandes transformations politiques, économiques et sociales qui caractérisent le monde moderne. La Suisse dut, au milieu des luttes entre l'ancien et le nouveau régime, se réorganiser à son tour et trouver son nouveau statut, à la fois fédéraliste et centraliste, consacré par les Constitutions de 1848 et de 1874. D'autre part, et pour les mêmes

¹ Voir n° 9, septembre 1954.

raisons que lors de la période précédente des Refuges, proscrits et réfugiés assiègent ses frontières.

Le droit d'asile, d'abord affaire cantonale, dut être codifié et remis, en partie, à l'autorité fédérale. Il convient de préciser qu'il s'agit là d'un droit souverain de l'Etat qui peut l'accorder ou le refuser, et non d'un droit des personnes, qui ne sauraient l'exiger. Le «conclusum sur le régime de la presse et des étrangers» du 14 juillet 1823, complété par celui du 11 juillet 1836, fut à l'origine de la législation actuelle dans ce domaine. Le droit d'accorder l'asile demeure aux cantons, mais il est tempéré par celui de la Confédération, qui édicte des mesures de protection et de surveillance en rapport avec les exigences de ses relations diplomatiques (fixation du lieu de résidence des réfugiés hors des cantons frontières, internement dans des camps lorsque leur nombre devient trop élevé, régime de censure de leurs écrits ou de leur presse, etc.).

En dépit de ces difficultés multiples, la vieille notion de l'asile, si chère au cœur populaire, fut sauvegardée et maintenue.

Jean-Jacques Rousseau et Voltaire (XVIII^e siècle)

Au cours du grand débat philosophique et politique qui prépara les esprits à la Révolution, il faut noter déjà le séjour en Suisse, à titre de réfugiés, des deux grands précurseurs J.-J. Rousseau et Voltaire.

Bien que Jean-Jacques fût citoyen de Genève, dont il a retrouvé tous les droits par son retour, en 1754, à la religion de ses pères, il n'en dut pas moins, pendant sa vie errante, fuir les réactions que provoquaient ses écrits, tant en Suisse qu'ailleurs. Décrété de prise de corps à Paris, après la publication de l'*Emile* et de la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, il se réfugia à Môtiers (Val-de-Travers) dans la principauté de Neuchâtel. Il y demeura trois ans, puis à la suite de ses célèbres démêlés avec le pasteur G. de Montmollin et de la «lapidation» de 1765, s'installe à l'île St-Pierre, sur le lac de Bienne. Mais au bout de six semaines, il s'en voit chassé par une sentence du Sénat de Berne qui, gouvernement aristocratique, le considérait comme un individu des plus dangereux pour l'ordre et la moralité publiques. Voici en quels termes le jeune bailli de Nidau, Emmanuel de Graffenried, libéral et admirateur de l'exilé, lui communique la décision de ses supérieurs :

Monsieur,

C'est avec tous les regrets les plus sensibles et dans l'amertume la plus douloureuse que je me vois obligé à vous annoncer que LL. EE. du Sénat de Berne viennent de m'ordonner de vous signifier de quitter l'asyle solitaire que vous vous êtes choisi sur les terres de leur domination.

Je suis persuadé qu'un homme vertueux, un philosophe, un amy de la vertu, de l'humanité comme vous, Monsieur, supporterez aisément cette

légère disgrâce. La cause pour laquelle vous souffrez est trop belle pour ne pas vous fournir toutes les consolations possibles... L'univers entier est la patrie de l'honnête homme et vous trouverez sûrement des pays qui sauront chérir et aimer le tendre ami de l'humanité qui réunit comme vous les qualités les plus aimables avec ceux qui auront toujours droit sur les cœurs qui savent priser et estimer la vertu. Socrate, tous les grands hommes, ont toujours été persécutés. Vous les valez bien, Monsieur!

(Cit  par Sigismond Wagner: *L'Ile St-Pierre ou l'Ile de Rousseau*)

Quant   Voltaire, ses s jours des D lices   Gen ve, de Prangins, de Lausanne, pr pareront celui de Ferney, en Pays de Gex, mais aux portes de la grande cit  protestante. Il en fera   son tour, pour tant de victimes de l'intol rance et catholique et huguenote, un lieu de refuge. Il y cr e des asiles, y dirige des manufactures. Dans une lettre   l'un de ses correspondants, le pasteur Allamand, de Bex, il  crit, en juin 1771:

... Une partie de ce que je d sirais, Monsieur, est arriv . Je ne voulais que la tol rance, et pour y parvenir il fallait mettre dans tout leur ridicule les choses pour lesquelles on ne se tol rait pas.

Je vous assure que le 30 mai dernier, Calvin et le j suite Garrasse auraient  t  bien  tonn s s'ils avaient vue une centaine de vos huguenots dans mon village devenu un lieu de plaisance, faire les honneurs de ce que nous appelons la f te de Dieu,  lever deux beaux reposoirs, et leurs femmes assister   notre grand'messe pour leur plaisir. Le cur  les remercia   son pr ne et fit leur  loge. Voil  ce que n'auraient fait ni le cardinal de Lorraine, ni le cardinal de Guise...

Quant je ne serais parvenu qu'  voir rassembl s chez moi comme des fr res des gens qui se d testaient au nom de Dieu, il y a quelques ann es, je me croirais trop heureux...

Le Refuge de la Noblesse (R volution fran aise)

D s les premiers jours de la R volution en juillet 1789, la France, an mi e d j  par le d part en masse, lors des luttes de religion, des meilleurs de ses enfants, subit une nouvelle saign e.

C'est l'Emigration. Elle prendra un rythme plus rapide   partir des journ es des 5 et 6 octobre, quand le peuple ram ne de force   Paris «le boulanger, la boulang re et le petit mitron», comme on chantait irr v rencieusement dans les clubs. Son mouvement deviendra plus imp tueux pendant la Terreur, poussant proscrits et fuyards par flots vers l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, la Savoie et la Suisse. Le reflux en Suisse devient tr s consid rable apr s la conqu te de la Savoie par les troupes de Montesquieu, et ne diminuera gu re jusqu'en 1798.

Même Genève, protestante et républicaine à outrance, s'emploie à leur secours et permettra le passage par le lac de plus de six cents prêtres catholiques.

Dans la Principauté de Neuchâtel, l'imprimeur Fauche-Borel — étrange personnage en qui se rencontrent l'idéaliste défenseur d'une cause perdue, l'espion, l'agent secret (il était au service de l'Émigration en Europe) et l'affairiste — est la providence des milliers de royalistes installés ou de passage. Sur les terres de LL. EE. de Berne, dans les villes, dans les villages, autour des maisons seigneuriales et des châteaux baillivaux, se groupent des colonies importantes de ces réfugiés (plus de quatre mille dans le seul Pays de Vaud). Vivant ou très pauvrement ou avec un luxe ostentatoire, selon ce qu'ils auront sauvé de leur ancienne fortune, ils laisseront dans le pays des souvenirs mélangés. Sauf les prêtres, beaucoup songent plutôt à sauver leur peau et leurs biens qu'à mourir pour la Monarchie. Nombreux sont ceux qui nouent des intrigues et profitent de leur asile momentané pour préparer leur retour et leur défense. Des imprimeries clandestines à Yverdon, au Château de Greng près Morat, à Neuchâtel, une nuée de libelles contre-révolutionnaires s'envole à destination du pays voisin.

Le caractère particulier de cette émigration composée presque exclusivement de nobles, de prélats, d'officiers de cour, de gens de robe et d'écrivains, de financiers ou d'hommes d'affaires la mit peu en contact avec le peuple qui, déjà largement gagné aux idées nouvelles, ne goûtait guère leur présence.

Par contre, les salons du Pays de Vaud rivalisent d'éclat et de grâces pour attirer les exilés. Aux «samedis» de M^{me} de Charrière-Bavois à Lausanne, déjà célèbres à l'époque pré-révolutionnaire, Gibbon, Ph.-Henri Mallet, le jurisconsulte Servan, le doyen Bridel, Benjamin Constant, formaient le brillant noyau d'une société fort appréciée par les Français. Elle recevait tantôt à la rue de Bourg, tantôt à sa maison de campagne, «La Chaumière», sur la route d'Ouchy. Servan, un peu jaloux peut-être, lui écrivait un jour : « Quel dommage que votre ville achevât de se gâter par le commerce et l'argent des étrangers ! Vous étiez si bons. Eux, vous ne les rendrez pas meilleurs et ils peuvent vous rendre moins bons. » (Voir H. Perrochon : *Evasion au Passé romand*.)

Ces allées et venues de gens traqués par la grande puissance révolutionnaire s'organisant à nos frontières — et s'apprêtant bientôt à les violer — n'allaient pas sans causer aux autorités des cantons ou à la Diète helvétique des soucis et des difficultés sans nombre. Les agents diplomatiques de la République française, très actifs, les assaillaient de dénonciations, de protestations, de demandes d'extradition. L'un d'eux, Soulavie, résident français à Genève, se rendit en Valais pour y procéder à l'installation d'un résident chargé à la fois de combattre la propagande contre-révolutionnaire des émigrés qui faisait merveille dans ce pays et, espérait-on, y convertir les natifs aux doctrines répu-

blicaines. Il relate en ces termes son voyage de Genève à Saint-Maurice :

En passant dans le territoire de Lausanne et dans les environs du bord du lac de Genève, je trouve ce pays des dieux infesté d'émigrés et de prêtres réfractaires... Le domestique, le secrétaire et le cocher, nous avons transporté haut la cocarde aux trois couleurs, et conservé dans les auberges et partout ce ton d'assurance et de supériorité qui appartiennent au peuple français; nous les avons déconcertés...

A quoi, plus avisé, le ministre des Affaires étrangères, Deforgues, lui mande :

« Sans doute vous ne pouviez vous dépouiller du signe qui caractérise la nation française, mais je vous observe, quant au ton de supériorité que vous avez pris comme appartenant, dites-vous, au peuple français, que c'est une grande erreur de penser que ce ton appartienne jamais à un peuple sur un autre. Le peuple est partout souverain de fait ou de droit; il est l'égal de tous les autres, et partout il a les mêmes titres aux égards et au respect des étrangers qu'il reçoit chez lui... »

Les Bonaparte en Suisse

L'invasion française de 1798 marque une époque sombre pour notre pays en le mettant, pour la première fois de sa longue histoire, sous la dépendance d'une Puissance étrangère. Pour les Français réfugiés en Suisse ce fut une catastrophe. Devant les armées dévastant le Haut-Valais et les cantons primitifs, ils s'enfuient presque tous des lieux de leur asile ainsi brutalement interrompu. Au point de vue qui nous intéresse ici, dans ce tableau trop sommaire de l'histoire des Refuges, la période qui va jusqu'en 1815 est une page blanche. Seules trois ou quatre réfugiées de marque y inscrivent quelques lignes.

M^{me} de Staël fit, à Coppet, de fréquents séjours. On sait que c'est là, de 1806 à 1816, que la fille de l'ancien ministre des finances de Louis XVI entretenait un des foyers intellectuels les plus brillants de l'Europe. A Lausanne, elle avait publié, en 1795 déjà, son traité *De l'influence des passions* et entraîné dans son orbite aventureuse et dans la carrière politique son ami Benjamin Constant. A Coppet, elle mettra au point ces ouvrages célèbres que sont *Corinne* et *De l'Allemagne*. Mais l'ostracisme et la persécution par Napoléon finirent par avoir raison même de l'intrépide châtelaine de Coppet. Elle s'enfuit à son tour, bien que pour deux ans seulement (1812-1814), après quoi elle revint dans l'antique demeure pour quelque temps avant de regagner enfin Paris, et y mourir trois ans plus tard.

A Pregny près Genève, celle que Napoléon appelait son « étoile heureuse », l'Impératrice Joséphine, fit deux séjours après sa répudiation par raison d'Etat (1810 et 1812). Sa fille, la reine Hortense, y

fit aussi une brève apparition. Plus tard, la duchesse d'Orléans, née Hélène de Mecklembourg-Schwerin, exilée de France, passait quelques semaines au même endroit, accompagnée de ses deux fils, le comte de Paris et le duc de Chartres. Ce coteau, sur les confins duquel s'élève actuellement le vaste mausolée blanc de la défunte S.d.N. abritait, dit l'historien Pierre Bertrand, «pour un exil passager ou un séjour de repos, tant de têtes couronnées du nobiliaire européen qu'on l'a appelé le «coteau des Altesses». Ce titre, il le mérite toujours, puisqu'il abrite en ce temps-ci, dans la belle campagne Pictet du «Reposoir», le demi-exil du roi des Belges, Léopold III, et de sa famille.

1815. Waterloo! Chute de l'Aigle! Nouveaux sévices, nouveau Refuge. Les «listes de proscription» contre les bonapartistes de fin juillet 1815, et la loi du 12 janvier 1816 qui exile à perpétuité les conventionnels ayant voté la mort de Louis XVI, exercent immédiatement leurs effets. Mille difficultés vont en résulter pour notre pays accusé d'accorder asile – selon ses traditions – et aux fidèles de Napoléon et aux régicides appelés dans les notes diplomatiques «les récidivistes de 1793». Une poignée de ces derniers, réfugiés dans le canton de Vaud, seront expulsés sur les instances des Bourbons.

Un premier groupe de Bonaparte vint en Suisse dès 1814. Entré sur notre territoire sous le nom de comte de Survilliers, Joseph, ex-roi d'Espagne, achète au colonel Guiger-de Prangins le château de ce nom dont la façade sévère domine, aux abords de Nyon, la grande route que les Genevois appellent: «la route de Suisse». Il acquiert encore d'autres domaines proches du lac, lesquels revendus, morcelés, puis rachetés en partie par ses descendants constituent la propriété de la Villa Prangins, laquelle, transformée en petit musée napoléonien, appartient encore à la famille. C'est dans cette villa que le malheureux Charles de Habsbourg chercha refuge après la chute de l'Empire austro-hongrois en 1916, et de là qu'il fit sa tentative avortée de restauration. Nos autorités, soucieuses de vivre en bonne harmonie avec les Etats de l'Europe nouvelle d'alors, lui ayant interdit toute nouvelle installation en Suisse, le jeune souverain sans couronne s'en alla mourir aux îles Canaries.

Le roi Joseph ne demeura pas longtemps à Prangins. Pour des raisons diplomatiques il quitte la Suisse en février 1815 et s'enfuit de son château de nuit, par un escalier dérobé qui existe encore et que l'on voit très nettement sur une estampe anglaise de l'époque qui orne la salle de la Municipalité du petit village.

Louis, ex-roi de Hollande, arrive à Lausanne en avril 1814 et loue, dans le quartier d'Etraz, la propriété de la Rosière sous le nom de comte de Saint-Leu. Son frère Jérôme, ex-roi de Westphalie, l'y rejoint, et Joseph vient quelquefois y retrouver ses deux frères. La petite histoire conte que Jérôme aimait à jouer avec la fille de son hôte et trouvait plaisir à jeter sa poupée dans les branches d'un arbre.

La fillette excédée lui aurait dit un jour: «Si vous avez été aussi méchant avec vos gens que vous l'êtes avec ma poupée, je comprends que vous ayez été chassé de chez vous.» La propriété de la Rosière était alors en campagne. Elle est actuellement en pleine ville et une artère nouvelle, qui la jouxte, vient d'être baptisée «Chemin des Trois-Rois», en souvenir du court séjour des trois proscrits.

Un jour, à fin juillet 1815, une diligence poudreuse s'arrête devant l'Hôtel de Sécheron (près de l'actuel B.I.T.) à Genève. Brisée de fatigue et d'angoisse la reine Hortense en descend, espérant se reposer enfin. Espoir déçu, car les Puissances obligent la Diète fédérale à lui refuser un asile prolongé. Elle a cependant le temps de recevoir pour quelques jours Madame Mère, en route pour l'Italie, accompagnée du cardinal Fesch. Toujours sous les mêmes pressions, les autorités genevoises obligent la mère de l'Empereur de poursuivre sans délai son voyage pénible, sans égards pour son grand âge et ses malheurs.

Autorisée enfin à traverser notre pays, la reine Hortense, définitivement séparée de son époux, le pâle Louis, se rend à Constance d'où elle pérégrinera dans divers lieux d'Europe. C'est cependant de Constance qu'elle achète, en 1817, le domaine thurgovien d'Arenenberg dont le petit château, peu imposant, contemple de la rive gauche du Rhin le paysage mélancolique du lac.

Lorsque les passions politiques soulevées par l'épopée napoléonienne se seront quelque peu apaisées, la reine errante entrera en possession de son château, où elle entretiendra jusqu'à sa mort en 1837 une sorte de «cour d'exil», et où elle élèvera son fils, Louis-Napoléon, le futur empereur Napoléon III. Le château est actuellement propriété du canton de Thurgovie, à charge pour lui d'y conserver l'important musée napoléonien que les descendants de la reine y firent installer, et d'y maintenir, dans les communs, une école d'agriculture dotée et partiellement créée par elle et instituée selon ses vœux.

L'amour et le culte que la belle proscrire voua à son fils – qui le lui rendit bien d'ailleurs – fut le ressort d'une vie accablée de chagrins, de soucis et d'orages. M. Pierre Grellet a conté cet exil dans une œuvre riche de style et d'émotion: *Les Saisons et les Jours d'Arenenberg, La Reine Hortense exilée* (édit. de l'Eglise nationale vaudoise, Lausanne, 1944). Elle avait comme devise, dit-il: *Moins connue, moins troublée*. Mais ses amis lui substituèrent celle qu'on voudrait lui donner comme épitaphe: *Mieux connue, mieux aimée*.

Notons, en terminant ce chapitre, qu'à part les maisons de Prangins et d'Arenenberg, il existe encore en Suisse deux petits centres de reliques napoléoniennes, tous deux à Lausanne. L'un des plus fidèles serviteurs de l'Empereur fut le Vaudois, Jean-Abram Noverraz, son valet de chambre particulier. Il l'accompagna dans toutes ses campagnes, le suivit dans l'exil de Sainte-Hélène et fut même du voyage de la «Belle Poule» lors du glorieux «retour des cendres» aux Invalides. Noverraz revint finir ses jours dans son canton et mourut à Lausanne, chargé

d'années et de souvenirs, en 1849. Dans la partie du testament le concernant, l'Empereur l'avait chargé de remettre au Roi de Rome, alors interné à Schoenbrunn sous le nom de duc de Reichstadt, plusieurs selles de guerre et ses fusils de chasse. Mais pour une fois Noverraz ne pouvait exécuter un ordre de son maître, car Metternich ne permettait à aucun serviteur de l'Empereur de s'approcher de l'Aiglon. Plus tard, le prince Napoléon, officier dans l'armée suisse, sollicita par l'entremise de son chef militaire d'alors, le futur général Dufour, la remise de ces pièces, mais Noverraz refusa. Il ne les remettrait, disait-il, qu'à la famille Bonaparte, et non pas à un membre seul, quel qu'il fût. Sur sa demande, le Musée historique vaudois les prit en garde après sa mort : on peut encore les admirer dans une des salles du Palais de Rumine.

Noverraz, pour sa part, avait conservé un trésor d'objets qui lui rappelaient le maître qu'il avait servi avec tout son dévouement. Mourant sans descendance, il n'a pu empêcher que sa collection ne s'égaré dans le canton au hasard des partages. Un de ses arrières-petits-neveux, M. Valentin Noverraz, de Lausanne, entreprit, il y a quelques années, la tâche de rassembler, autant que cela serait encore possible, ces souvenirs épars et dont plusieurs paraissaient définitivement perdus, cela dans l'intention de les faire réintégrer un jour le Musée de la Malmaison. Il fit si bien qu'il se trouve présentement en possession d'une collection considérable de reliques émouvantes pour ceux, encore nombreux, qui vouent un culte au grand empereur. Composée plutôt de menus objets, cette collection comprend pourtant une pièce unique et d'une valeur inestimable. C'est un masque mortuaire en cire perdue, pris, fort probablement par le Dr Antomarchi, une quinzaine d'heures après la mort. La cire a repris, du moulage en creux effectué d'abord, jusqu'aux poils de la barbe et des sourcils ; la matière, pure cire d'abeille, ambrée et rosée, prête au visage une apparence presque inquiétante de vie. Le visiteur, ayant contemplé ces traits dont la mort a fait ressortir toute la noble beauté, quitte avec émotion le modeste appartement lausannois où est protégé et pieusement gardé ce plus vrai et plus puissant portrait de Napoléon Bonaparte.

(A suivre.)

Bibliographie

Rapport annuel 1953 et comptes de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents. — Penchons-nous d'abord sur les comptes d'exploitation, et avant tout sur l'assurance des accidents non professionnels. En effet, les assurés n'ont pas oublié que les primes exigées pour cette branche de l'assurance ont été majorées par deux fois à des intervalles assez rapprochés. Lors du second relèvement, on a donné à entendre que cette mesure permettrait de rétablir l'équilibre financier. Cette prévision s'est réalisée. Les comptes se soldent par un boni qui a permis d'opérer un premier versement de 2 millions de francs destiné à amortir la dette de 25 millions de l'assurance des accidents non pro-